

Pôle Réussites Citoyennes

Direction de l'Archéologie

..... **CONVENTION**

Objet : convention de dépôt de biens archéologiques pour une exposition permanente

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par Monsieur **Jean-Claude Leroy**, Président du Conseil départemental.

ci-après désigné par « le Département Pas-de-Calais » d'une part,

Et

La mairie de Harnes dont le siège est au 35 rue des Fusillés 62 440 Harnes, représenté par Monsieur **Philippe Duquesnoy**, Maire de Harnes

ci-après désigné par « l'Emprunteur »

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit,

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les termes et conditions du dépôt du mobilier archéologique dont le Département du Pas-de-Calais est propriétaire. Les biens archéologiques, dont l'inventaire est annexé à la présente convention (annexe 1), sont mis en dépôt au **Musée d'Histoire et d'Archéologie de Harnes** à des fins d'exposition permanente, dans les conditions prévues par la présente convention.

Le dépôt est consenti à titre gratuit.

Article 2 : Obligations des parties

L'Emprunteur s'engage à ne pas utiliser les biens archéologiques confiés par le Département du Pas-de-Calais (cf. annexe) dans un autre objectif que celui fixé à l'article 1^{er} de la présente convention.

L'Emprunteur s'engage également à ne pas prêter les biens archéologiques confiés par le Département du Pas-de-Calais (cf. annexe), en tout ou en partie, à une tierce personne.

L'Emprunteur s'engage à faire figurer sur tout support publicitaire (tract, affiche, programme, invitation, etc...) la participation du Département du Pas-de-Calais à travers ce dépôt des biens archéologiques.

Le Département du Pas-de-Calais s'engage à mettre à disposition les biens archéologiques listés en annexe 1 aux conditions prévues dans la présente convention.

Article 3 : Responsabilité de l'Emprunteur

L'Emprunteur est responsable du mobilier mis à disposition. Par conséquent, il s'engage :

À rembourser au Département du Pas-de-Calais les biens archéologiques non restitués ou détériorés de façon irréversible à la valeur figurant sur le formulaire de prêt pour exposition ;
À n'effectuer ou ne faire effectuer aucune réparation ou modification sur les biens archéologiques confiés.

Article 4 : Durée

La présente convention est consentie pour une durée de 5 ans à compter de sa signature par les parties. La présente convention est renouvelable une fois pour une durée identique après vérification du bon état des objets archéologiques et de leurs bonnes conditions d'exposition par un représentant de chaque partie signataire.

Cette vérification sera organisée d'un commun accord par les parties signataires trois mois avant la fin de la présente convention.

En aucun cas, cette convention ne peut être renouvelée une seconde fois.

La dénonciation du prêt par l'une des parties nécessite un préavis de trois mois.

Article 5 : Avenant

La convention pourra faire l'objet de modification par voie d'avenant signé par les parties. Chaque avenant devra être proposé à l'autre partie au plus tard deux (2) mois avant la fin de la convention.

Article 6 : Assurance

Durant toute la durée du dépôt, transport compris, les biens archéologiques seront assurés par l'Emprunteur à ses frais exclusivement selon la valeur agréée fixée dans cette convention.

L'Emprunteur contractera une assurance clou à clou contre tous risques de dommages matériels ou pertes, en valeur agréée en euros, sans franchise.

Dans le cas où un incident (détérioration, destruction, perte ou vol) surviendrait sur les biens archéologiques assurés faisant partie d'un lot, d'une paire ou d'un ensemble, le lot est considéré comme perdu dans sa totalité. L'assureur devra rembourser la valeur du lot, de la paire ou de l'ensemble.

Une copie du contrat d'assurance devra être fournie au Département du Pas-de-Calais, prêteur, au minimum 5 jours avant le début du prêt.

Article 7 : Conditions de conservation/exposition

L'Emprunteur s'engage à conserver les biens archéologiques selon les normes reconnues de conservation préventive, d'exposition et de sécurité et à respecter, dans le cas échéant, les conditions particulières de lumière, de température et d'hygrométrie préconisées par le Département du Pas-de-Calais signalées dans l'annexe.

Les biens archéologiques ne pourront pas être installés à proximité d'installations de chauffage, de climatisation ou de dispositifs contre les incendies.

Les biens archéologiques devront être exposés dans des vitrines fermées à clé. Les matériaux de présentation : fonds de vitrine, socles... devront être chimiquement stables et ne pas entraîner d'altération sur le mobilier archéologique déposé et dans le cas échéant, être conformes aux préconisations signalées dans le constat d'état.

Les cartels des biens archéologiques doivent porter la mention « Collection Département du Pas-de-Calais, Maison de l'Archéologie ».

Aucune intervention de quelque nature que ce soit ne pourra être réalisée sur les biens archéologiques sans accord écrit et signé par le Département du Pas-de-Calais.

Le Département Pas-de-Calais peut contrôler à tout moment les mobiliers archéologiques déposés. L'Emprunteur s'engage à donner l'accès aux vitrines de l'exposition.

Si les conditions de conservation et de sécurité prescrites ne sont pas respectées, le Département du Pas-de-Calais se réserve le droit de reprendre les biens archéologiques à tout moment.

Article 8 : Constat d'état.

Un constat d'état rédigé par le Département du Pas-de-Calais accompagnera les biens archéologiques mis en dépôt. Ce constat sera vérifié, approuvé et signé par l'Emprunteur et le Département.

Article 9 : Convoiemment

Le transport des biens archéologiques est assuré par des agents du Département du Pas-de-Calais. Ils assisteront à toutes les manipulations des biens archéologiques jusqu'à sa mise en place. Il se doit de veiller aux bonnes conditions de conservation des biens archéologiques.

Les locaux et installations muséographiques (scénographie, vitrines, socles...) doivent être prêts avant l'arrivée des biens archéologiques.

Article 10 : Reproduction

L'Emprunteur devra demander l'accord écrit au Département du Pas-de-Calais pour toute reproduction, représentation ou communication intégrales ou partielles du mobilier prêté, par quelque procédé que ce soit (photographies, vidéo...) à caractère commercial ou public.

Le Département du Pas-de-Calais pourra fournir les reproductions des biens archéologiques issues de ses archives. Les clichés ou vidéos utilisés devront conserver la mention fournie ou porter à minima « Département du Pas-de-Calais, Maison de l'Archéologie ».

En cas de publication présentant les objets déposés, l'Emprunteur remettra un exemplaire de l'ouvrage au Département.

Article 11 : Retrait provisoire

Le Département peut solliciter la restitution temporaire des biens archéologiques en vue d'expositions, d'analyses ou d'études complémentaires ne pouvant être réalisées sur place, sous réserve que l'Emprunteur ait été averti au moins deux mois à l'avance par écrit. Le retrait des mobiliers archéologiques intervient sous la responsabilité d'un agent du Département, après décharge.

Article 12 : Disparition, détérioration

Dans le cas où un incident surviendrait (détérioration, destruction, perte ou vol du mobilier), le Département du Pas-de-Calais doit en être immédiatement informé par écrit et conviendra avec l'Emprunteur des mesures à prendre.

En cas de détérioration, les frais de restauration seront pris en charge par l'Emprunteur. Les modalités de restauration seront déterminées par le Département Pas-de-Calais.

En cas de destruction, perte ou vol, l'Emprunteur devra verser au Département du Pas-de-Calais, une somme équivalente à la valeur d'assurance.

Article 13 : Dénonciation et résiliation

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties en respectant un préavis de trois mois dûment notifié à l'autre partie signataire par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, les parties s'efforceront de mener à leur terme les actions conjointes qui auront été engagées, dans les conditions préalablement définies en commun.

En cas de non-respect d'une des dispositions de la présente convention par l'Emprunteur, le Département du Pas-de-Calais pourra la résilier de plein droit et organiser le retrait définitif des biens archéologiques confiés initialement.

Article 14 : Règlement des différends

Si des difficultés surviennent entre les parties à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties se concerteront en vue de parvenir à une solution amiable. En cas de désaccord persistant, le Tribunal Administratif de Lille sera saisi.

Arras, le 16/03/2021

en deux exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais

La Directrice de l'Archéologie

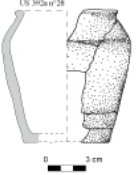
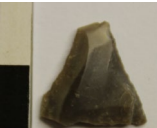




Sophie FRANÇOIS





Pour la Mairie de Harnes





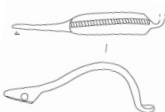
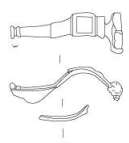
Le Maire







Philippe DUQUESNOY








Annexe : Inventaire des biens archéologiques déposés

Détermination	Type	N° inventaire	Provenance	Année	Datation	Visuel	Préconisation de conservation	Valeur d'assurance
Pot situliforme	céramique	155167_141_392_28	Harnes, Mc Cain	2009	2nd âge du fer		Conservation et exposition : placer les objets dans une atmosphère avec les conditions de conservations suivantes : Température : 18 - 19 °C / Humidité relative : 50 % + ou - 5 % ; manipulations : gants (coton ou latex)	300,00 €
armature	lithique	155167_121_121_3	Harnes, Mc Cain	2009	néolithique		Conservation et exposition : placer les objets dans une atmosphère avec les conditions de conservations suivantes : Température : 18 - 19 °C / Humidité relative : 50 % + ou - 5 % ; manipulations : gants (coton ou latex)	50,00 €
hache polie retournée en poignard	lithique	155167_121_284	Harnes, Mc Cain	2009	néolithique		Conservation et exposition : placer les objets dans une atmosphère avec les conditions de conservations suivantes : Température : 18 - 19 °C / Humidité relative : 50 % + ou - 5 % ; manipulations : gants (coton ou latex)	50,00 €
lamelle/armature	lithique	155167_121_149	Harnes, Mc Cain	2009	néolithique / Âge du bronze		Conservation et exposition : placer les objets dans une atmosphère avec les conditions de conservations suivantes : Température : 18 - 19 °C / Humidité relative : 50 % + ou - 5 % ; manipulations : gants (coton ou latex)	50,00 €
couteau	lithique	155167_121_273	Harnes, Mc Cain	2009	gallo-romain		Conservation et exposition : placer les objets dans une atmosphère avec les conditions de conservations suivantes : Température : 18 - 19 °C / Humidité relative : 50 % + ou - 5 % ; manipulations : gants (coton ou latex)	100,00 €
pelle	métal ferreux	155167_112_44_3	Harnes, Mc Cain	2009	gallo-romain		Conservation et exposition : placer les objets dans une atmosphère avec les conditions de conservations suivantes : Température : 18 - 19 °C / Humidité relative : 35 % + ou - 5 % ; manipulations : gants (coton ou latex)	300,00 €

fragment de meule (meta)	Pierre autre	155167_123_273_1	Harnes, Mc Cain	2009	gallo-romain		<p>Conservation et exposition : placer les objets dans une atmosphère avec les conditions de conservations suivantes : Température : 18 - 19 °C / Humidité relative : 50 % + ou - 5 % ; manipulations : gants (coton ou latex)</p>	300,00 €
fragment de meule (méta)	Pierre autre	155167_123_122_1	Harnes, Mc Cain	2009	gallo-romain			
fragment de meule (méta)	Pierre autre	155167_123_240_1	Harnes, Mc Cain	2009	gallo-romain	273-1 (gros fragment) ; 122-1 (petit fragment en position); 240-1 (bas image); 273_1		
fragment de meule (méta)	Pierre autre	155167_123_273_1	Harnes, Mc Cain	2009	gallo-romain			
fragment de meule (catillus)	Pierre autre	155167_123_273B_2	Harnes, Mc Cain	2009	gallo-romain			
fragment de meule (catillus)	Pierre autre	155167_123_122_2	Harnes, Mc Cain	2009	gallo-romain			
fragment de meule (catillus)	Pierre autre	155167_123_273_2	Harnes, Mc Cain	2009	gallo-romain			
fragment de meule (catillus)	Pierre autre	155167_123_269_2	Harnes, Mc Cain	2009	gallo-romain			
fragment de meule (catillus)	Pierre autre	155167_123_273A_2	Harnes, Mc Cain	2009	gallo-romain			
						273B_2 122_2 ; 273_2 ; 269_2 273A_2		
Indéterminé	métal ferreux	155167_112_86_4	Harnes, Mc Cain	2009	gallo-romain		<p>Conservation et exposition : placer les objets dans une atmosphère avec les conditions de conservations suivantes : Température : 18 - 19 °C / Humidité relative : 35 % + ou - 5 % ; manipulations : gants (coton ou latex)</p>	250,00 €

tegula	terre cuite architecturale	155167_142_273	Harnes, Mc Cain	2009	gallo-romain		Conservation et exposition : placer les objets dans une atmosphère avec les conditions de conservations suivantes : Température : 18 - 19 °C / Humidité relative : 50 % + ou - 5 % ; manipulations : gants (coton ou latex)	100,00 €
cruche	céramique	155167_141_269_219	Harnes, Mc Cain	2009	gallo-romain		Conservation et exposition : placer les objets dans une atmosphère avec les conditions de conservations suivantes : Température : 18 - 19 °C / Humidité relative : 50 % + ou - 5 % ; manipulations : gants (coton ou latex)	500,00 €
mortier	céramique	155167_141_239_248	Harnes, Mc Cain	2009	gallo-romain		Conservation et exposition : placer les objets dans une atmosphère avec les conditions de conservations suivantes : Température : 18 - 19 °C / Humidité relative : 50 % + ou - 5 % ; manipulations : gants (coton ou latex)	450,00 €
couteau	métal ferreux	155167_112_273_13	Harnes, Mc Cain	2009	gallo-romain		Conservation et exposition : placer les objets dans une atmosphère avec les conditions de conservations suivantes : Température : 18 - 19 °C / Humidité relative : 35 % + ou - 5 % ; manipulations : gants (coton ou latex)	250,00 €
fibule	métal non ferreux	155167_111_414_9	Harnes, Mc Cain	2009	gallo-romain		Conservation et exposition : placer les objets dans une atmosphère avec les conditions de conservations suivantes : Température : 18 - 19 °C / Humidité relative : 35 % + ou - 5 % ; manipulations : gants (coton ou latex)	300,00 €
fibule	métal non ferreux	155167_111_239_4	Harnes, Mc Cain	2009	gallo-romain		Conservation et exposition : placer les objets dans une atmosphère avec les conditions de conservations suivantes : Température : 18 - 19 °C / Humidité relative : 35 % + ou - 5 % ; manipulations : gants (coton ou latex)	300,00 €
fibule	métal non ferreux	155167_111_273_6	Harnes, Mc Cain	2009	gallo-romain		Conservation et exposition : placer les objets dans une atmosphère avec les conditions de conservations suivantes : Température : 18 - 19 °C / Humidité relative : 35 % + ou - 5 % ; manipulations : gants (coton ou latex)	300,00 €

crochet	métal ferreux	155167_112_121_5	Harnes, Mc Cain	2009	gallo-romain		Conservation et exposition : placer les objets dans une atmosphère avec les conditions de conservations suivantes : Température : 18 - 19 °C / Humidité relative : 35 % + ou - 5 % ; manipulations : gants (coton ou latex)	250,00 €
balance	métal ferreux	155167_112_273_10	Harnes, Mc Cain	2009	gallo-romain		Conservation et exposition : placer les objets dans une atmosphère avec les conditions de conservations suivantes : Température : 18 - 19 °C / Humidité relative : 35 % + ou - 5 % ; manipulations : gants (coton ou latex)	600,00 €
plat (à droite de la photo)	métal non ferreux	155167_111_238_3	Harnes, Mc Cain	2009	gallo-romain		Conservation et exposition : placer les objets dans une atmosphère avec les conditions de conservations suivantes : Température : 18 - 19 °C / Humidité relative : 35 % + ou - 5 % ; manipulations : gants (coton ou latex)	3 500
coupelle à gauche de la photo)	métal non ferreux	155167_111_238_2	Harnes, Mc Cain	2009	gallo-romain			1 500 €
passoire		155167_111_273_7	Harnes, Mc Cain	2009	gallo-romain		Conservation et exposition : placer les objets dans une atmosphère avec les conditions de conservations suivantes : Température : 18 - 19 °C / Humidité relative : 35 % + ou - 5 % ; manipulations : gants (coton ou latex)	900,00 €
fragment de meule	Pierre autre	155167_123_122_15	Harnes, Mc Cain	2009			Conservation et exposition : placer les objets dans une atmosphère avec les conditions de conservations suivantes : Température : 18 - 19 °C / Humidité relative : 50 % + ou - 5 % ; manipulations : gants (coton ou latex)	100,00 €
fusaïole	autre	155167_143_392_6	Harnes, Mc Cain	2009	2nd âge du fer		Conservation et exposition : placer les objets dans une atmosphère avec les conditions de conservations suivantes : Température : 18 - 19 °C / Humidité relative : 50 % + ou - 5 % ; manipulations : gants (coton ou latex)	100,00 €

fusaïole	autre	155167_143_122_2	Harnes, Mc Cain	2009	gallo-romain		Conservation et exposition : placer les objets dans une atmosphère avec les conditions de conservations suivantes : Température : 18 - 19 °C / Humidité relative : 50 % + ou - 5 % ; manipulations : gants (coton ou latex)	100,00 €
fusaïole	autre	155167_143_269_5	Harnes, Mc Cain	2009	gallo-romain		Conservation et exposition : placer les objets dans une atmosphère avec les conditions de conservations suivantes : Température : 18 - 19 °C / Humidité relative : 50 % + ou - 5 % ; manipulations : gants (coton ou latex)	100,00 €
Pendeloque	lithique	155167_123_392_46	Harnes, Mc Cain	2009	2nd âge du fer		Conservation et exposition : placer les objets dans une atmosphère avec les conditions de conservations suivantes : Température : 18 - 19 °C / Humidité relative : 50 % + ou - 5 % ; manipulations : gants (coton ou latex)	50,00 €
Pendeloque	lithique	155167_123_392_1	Harnes, Mc Cain	2009	2nd âge du fer		Conservation et exposition : placer les objets dans une atmosphère avec les conditions de conservations suivantes : Température : 18 - 19 °C / Humidité relative : 50 % + ou - 5 % ; manipulations : gants (coton ou latex)	50,00 €
Pendeloque	organique travaillé	155167_131_392_1	Harnes, Mc Cain	2009	2nd âge du fer		Conservation et exposition : placer les objets dans une atmosphère avec les conditions de conservations suivantes : Température : 18 - 19 °C / Humidité relative : 60 % + ou - 5 % ; manipulations : gants (coton ou latex)	50,00 €
Pendeloque	organique travaillé	155167_131_392_2	Harnes, Mc Cain	2009	2nd âge du fer		Conservation et exposition : placer les objets dans une atmosphère avec les conditions de conservations suivantes : Température : 18 - 19 °C / Humidité relative : 50 % + ou - 5 % ; manipulations : gants (coton ou latex)	50,00 €
Bois de cerf	organique non travaillé	155167_133_149	Harnes, Mc Cain	2009	Protohistoire		Conservation et exposition : placer les objets dans une atmosphère avec les conditions de conservations suivantes : Température : 18 - 19 °C / Humidité relative : 60 % + ou - 5 % ; manipulations : gants (coton ou latex)	200,00 €
Total :								11 150,00 €

Contacts au Département du Pas-de-Calais, Direction de l'Archéologie :

Armelle MASSE, chef du service des Archives du sol, responsable scientifique du CCE (masse.armelle@pasdecalais.fr) ou

Sandrine JANIN-REYNAUD, régisseuse - restauratrice (janin.reynaud.sandrine@pasdecalais.fr)